

15.4. Évolution du cours de Bourse

Année	Mois	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros
		+ haut	+ bas		
2018	Janvier	189,40	178,00	25 586	4,7
	Février	187,80	173,80	28 559	5,1
	Mars	184,80	175,60	34 134	6,2
	Avril	192,00	176,60	34 991	6,4
	Mai	190,20	177,80	27 275	5,0
	Juin	181,60	175,80	17 979	3,2
	Juillet	179,00	172,40	11 420	2,0
	Août	175,60	167,40	17 433	3,0
	Septembre	179,00	168,20	21 799	3,8
	Octobre	179,60	139,60	54 536	9,0
	Novembre	155,00	133,40	32 088	4,5
	Décembre	143,20	129,00	26 644	3,7
2019	Janvier	142,80	133,60	14 013	1,9
	Février	146,40	136,00	18 808	2,6
	Mars	140,00	131,60	18 605	2,5
	Avril	147,80	137,00	20 182	2,9
	Mai	139,60	133,00	17 200	2,3
	Juin	138,60	135,40	10 061	1,4
	Juillet	143,80	136,20	12 833	1,8
	Août	143,80	137,00	9 621	1,3
	Septembre	146,80	136,00	20 115	2,9
	Octobre	143,20	137,80	29 650	4,2
	Novembre	150,00	142,40	22 850	3,3
	Décembre	145,00	136,00	27 596	3,9
2020	Janvier	143,00	133,60	31 085	4,3
	Février	139,80	121,60	24 654	3,3
	Mars	126,40	90,00	32 962	3,7
	Avril	116,50	103,00	20 108	2,1
	Mai	119,00	108,00	13 790	1,6
	Juin	123,00	110,50	17 545	2,1
	Juillet	116,00	111,00	20 115	2,3
	Août	121,00	111,50	18 192	2,1
	Septembre	123,50	105,00	27 320	3,1
	Octobre	108,50	103,00	16 396	1,7
	Novembre	115,00	104,00	25 673	2,9
	Décembre	131,50	112,00	28 458	3,5

15.5. Programme de rachat d'actions

15.5.1. Utilisation au cours de l'exercice 2020 des autorisations de rachat d'actions conférées par l'Assemblée

Les Assemblées générales mixtes de la Société des 13 avril 2016, 11 avril 2017, 12 avril 2018, 17 avril 2019 et 22 avril 2020 ont approuvé des programmes de rachat d'actions autorisant le Conseil d'administration, sur le fondement des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 1 % du nombre de titres composant le capital social, pour une durée de dix-huit mois. Cette autorisation a été utilisée par la Société au cours de l'exercice 2020 dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Le tableau ci-après établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce récapitule les opérations effectuées au cours de l'exercice 2020 :

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR COLAS SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2020 ⁽¹⁾

Nombre d'actions détenues par la Société au 31 décembre 2019	20 316
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2020	6 426
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2020	5 863
Nombre d'actions détenues par la Société au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	20 879
Cours moyens des achats sur l'exercice 2020 (en euros)	119,138
Cours moyens des ventes sur l'exercice 2020 (en euros)	120,042
Valeur (évaluée au cours d'achat) des actions détenues par la société au 31 décembre 2020 (en euros)	2 946 006, 021
Valeur nominale des actions détenues par la société au 31 décembre 2020 (en euros)	31 318,5

(1) En position négociée.

DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS

Annulation d'actions

Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2020	-
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	-
Nombre d'actions détenues par la Société au 31 décembre 2020	20 879

Contrat de liquidité

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2020 ⁽¹⁾	6 426
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2020 ⁽¹⁾	5 863
Nombre d'actions détenues par la Société au 31 décembre 2020 dans le cadre du contrat de liquidité ⁽¹⁾	20 879

(1) En position négociée.

15.5.2. Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions proposé au vote de l'Assemblée générale mixte du 20 avril 2021

En application des articles 241-2 et 241-3 du Règlement général de l'AMF, la Société présente ci-après le descriptif du programme de rachat qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 20 avril 2020. Ce programme se substituera à celui autorisé par l'Assemblée générale mixte du 20 avril 2020 dans sa dix-neuvième résolution.

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 2021

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Annulations éventuelles des actions rachetées - Assurer la liquidité et animer le marché du titre de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF, étant précisé que la réalisation de ces objectifs devra se faire dans le respect de la législation et réglementation en vigueur
Modalités d'utilisation du programme	L'achat d'actions s'effectuera par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue
Part maximale du capital visé	326 545 actions, soit 1,0 % du capital actuel
Prix maximum d'achat	180 euros/action
Montant maximal payable par la Société	58 778 100 euros sur la base du prix maximal d'achat
Modalités de financement	Colas se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible ou de recourir à l'endettement, à court et moyen terme, pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement
Calendrier de l'opération	18 mois à compter de l'autorisation par l'Assemblée générale mixte du 20 avril 2021, soit jusqu'au 22 octobre 2022